

1628 Oktober 10., Paris

A

SCHREIBEN¹ VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN RAT] "DE LA VILLE ET CANTON DE ZUG" [KONRAD III.] ZURLAUBEN "CHEV. DE L'ORDRE DU ROY [LUDWIG XIII.] ET CAPP.^{NE} D'UNE COMPAGNIE AU REGIMENT DE SES GARDES SUISSSES", ZUG

"Vendredy dernier vj.^e de ce moys Je feiz partir Walter [M ü l l e r, Zurlaubens Diener] avec ce que J'avoys de reste des monstres de J o s s i e r et luy donnay une malle a conduire dans laq.^{lle} J'ay meiz ce donc Je sçavoys que vous aviéz le plus besoing et ce que J'ay trouvé de plus pretieux dans les coffres de feu mons.^r vostre filz [F r a n z Zurlauben] dont il vous porte aussy les Clefz et les Inventaies² que nous y avons trouvé, Je veux croire qu'il sera arrivé a bon port et sans faire mauvaise rencontre l'ayant meiz soubz la donduitte de mons.^r R e d i n g et a la compagnie d'un Jeune Cuysinier [Robert H u g o]³ que Je vous ay envoyé. Si j'eusses creu pouvoir avoyr bientost raison de ce meschant payeur [Claude Loisel, Sieur] de f l a m b e r m o n t Je l'eusses faire attendre encores quelques Jo.^{rs} Mais Jl vous dira que Je ne reçeus la contrainte du Conseil [d'Etat] que troys Jo.^{rs} avant son despart et que Je ne la puis faire executter parceque ... flambermont n'est pas en ce pays et que Je n'ay pas les Roolles des monstres sans lesquels Je ne puis rien faire, Car en le prenant prisonnier Jl luy fault offrir les... Rolles et en cas qu'il voullust payer plustost que d'entrer en prison, les luy bailler en recevant l'argent, Autrement si on l'emprisonnoyt sans cela Jl auroyt de grandz Dommages Interestz et mesme reparation contre nous, J'avoys escrit a M.^r [Gardelt. Beat Thomas] S t o c k e r qu'il n'envoyast point l'un sans l'autre et neantmoins Je n'ay que ladicte Contraincte, M'ayant mandé que les... Rolles n'estoyent pas signez du Comm.^{re} lequel n'estoyt a l'arméé, de façon qu'il y a tousio.^{rs} quelque longueur laquelle ne procedde pas de mon chef comme vous voyez. Aussytost que Je les auray je ne feray faulte de menner des sergens en Picardie po.^r prendre nostre deliteux quj se tient esloignez, se doubtant bien de cett'affaire, Des 8404 L que J'avoys reçu po.^r vous J'avoys gardé 182 L po.^r faire les fraiz de ce voyage, Mais ce matin ... Stocker m'a envoyé une rescription de 113 L par l'Ad.^{at} du Conseil quj a travaillé po.^r ces affaires au Conseil laquelle J'ay a l'jstant acquitté; Ce sont des fraiz que l'on vous fera rendre Ayant bonne esperance que Jossier payera aussy une partie des Interests qu'il vous a fait desbourcer

en Olleron, a quoy Il seroyt Ja condanné n'estoyt que l'on a licentié le Conseil le I.^{er} de ce moys. Je veiz avec telle rondeur & franchise avec vous et avec voz gens que Je n'ay point priz de descharge dudict Walter, C'est pourquoy Je vous prie me donner adviz a vostre lojsir de son arrivée et m'envoyer quant et quant s'il vous plaict un mot de recepissé, Je luy en eusses bien fait passer un pardevant not.^{re}. Mais Je n'ay pas voullu que personne aye eu cognoissance de ce qu'il partoyt propter consequentiam, y ayant des espritz trop subtilz et malitieux en ce pays; Asseurez vous ... que dèzque J'auray les... Rolles Je feray bonne dilligence po.^r vous faire sortir dez mains de cet autre frippon, et qu'il payera avec l'ayde de dieu les fraiz que nous faisons po.^r sa malice. J'envoyeray dans deux ou troys Jo.^{rs} les hardes de ... vostre filz [mort] par les Roulliers de dijon a Mons.^r N a v i l l e t M.^{re} [=Gastwirt] de la Rose a Pontarly [=Pontarlier] po.^r vous les faire tenir le chemin de basle n'estant pas si asseuré. Quant aux nouvelles du siege [von La Rochelle] la I.^{re} attaque des Angloys ne leur a pas esté favorable y ayant perdu une partie de leurs artifices et quelques vaysseaux ce quj a un peu ralenty leur furie, Nous attendons avec grande devotion encores de meilleures nouvelles".

- 1) Auf dem Adressenschildchen steht noch: "Recommandé a la dilligence & courtoysie de Mons.^r [Bartholomäus] M a c h e t [in Solothurn] par son tres affectionné serviteur [gez.] Rolland"
- 2) s. AH 26/7,8,9
- 3) s. AH 66/128

Original, mit Siegel - AH 80, 381-384 - Seite 383 leer

69

1603 Mai 19., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. CHARGE D'AFFAIRES], JEAN VIGIER, AN STADT-SCHREIBER KONRAD III. ZURLAUBEN, ZUG

"Jch hab euch verschynen tagen geschryben wie der Herr Ambassador [Méry de V i c] habe (ist gestert acht tag gsin) zu Genff ankhomen sollen, mit sampt der ersten voicture des gelts [=Pensionen]. Sydther hab Jch brieff von Jm empfangen, daselbst vom 13. und 14. datiert, ist heütt acht tag erst darkomen, unnd seinem letst schreiben nach, wirt sich ein tag oder zwen länger da summen dann er vermeint hatt, zu sächen ob mittel zu einem fryden mit Jnen zu traffen werendt, darzu er nach bestes seines vermögens verhelffen wölle [- am